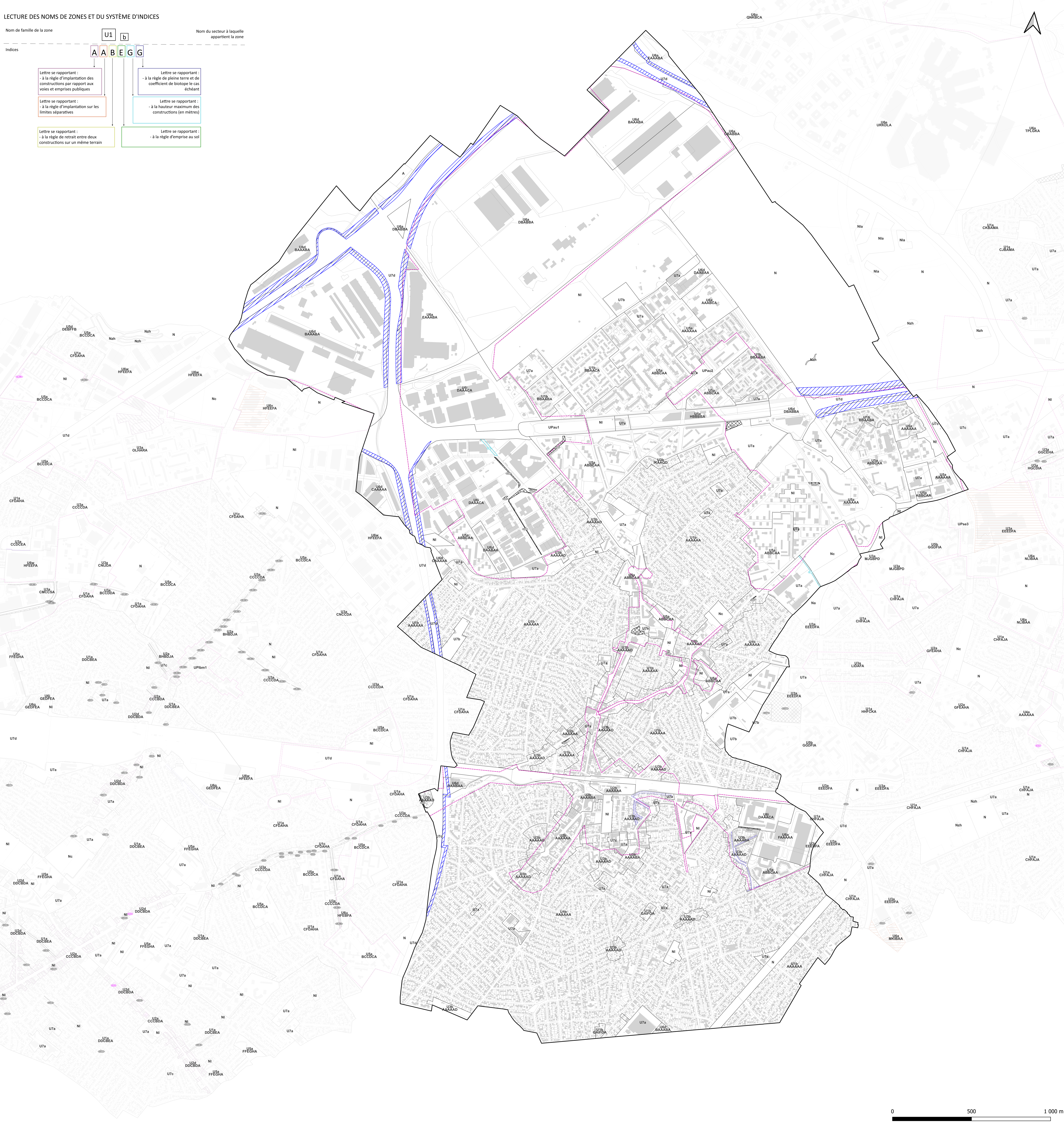

PARIS TERRES D'ENVOL
Aulnay-sous-Bois / Drancy / Dugny / Le Blanc-Mesnil
Le Bourget / Sevran / Tremblay-en-France / Villepinte

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.2. Plan des prescriptions graphiques

2.b. Prescriptions graphiques complémentaires - Aulnay-sous-Bois

Échelle 1 : 8 000ème

PLUi approuvé en Conseil de Territoire en date du 07 juillet 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SECTEURS DE PROJET

Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES ET SERVITUDES (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé

Servitude de localisation

FORMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPECIFIQUES

Implantation par rapport à certains axes routiers et autoroutiers

Recul obligatoire